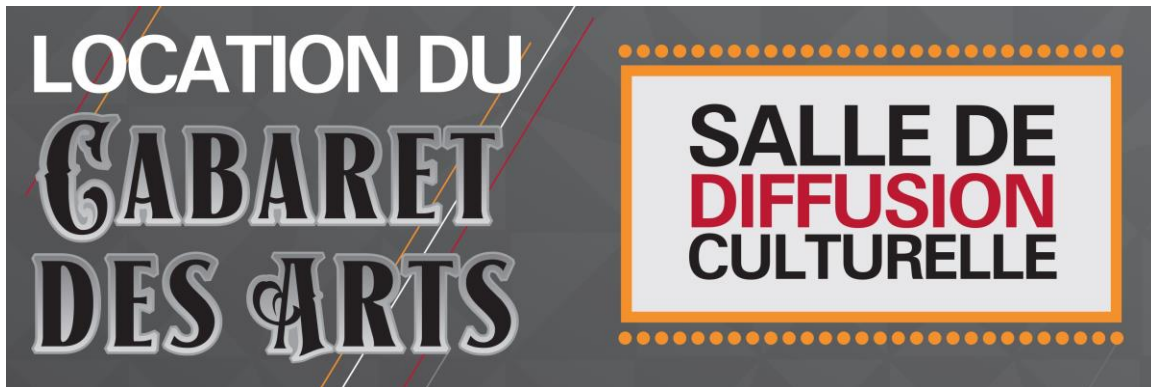


Grille de prix et informations générales



MATÉRIEL TECHNIQUE

Les personnes physiques ou morales sont responsables de fournir leur matériel technique et de trouver du personnel qualifié pour l'utiliser.

PRÊT DE MATÉRIEL DE LA SALLE

- 130 chaises
- 15 tables 3'x 3'
- 8 tables 2,5 'x 6'
- 16 lumières de scène (doit être manipulées par une personne qualifiée)
- un frigidaire 5'x 2'
- un bar
- toile de projection
- lumières d'exposition et panneaux d'exposition 4' x 8' (selon l'entente avec le locataire)
- Une scène 12 'x 24 ' (9 modules de 4' x 8')

TARIFICATION

<i>Une demi-journée de location équivaut à 6 heures de location ou moins.</i>	Prix ½ Journée	Prix par Jour	Surveillance 11\$/h *	Frais fixes (fonds de remplacement et entretien)
organisme culturel ou location pour activité culturelle (reconnu/citoyen de la Ville)	Gratuit	Gratuit	Nombres d'heures : _____ Total : _____ \$	50\$
Entreprise, organisme ou citoyen de la Ville de Disraeli	30 \$	65 \$	Nombres d'heures : _____ Total : _____ \$	50\$

Organisme culturel ou location pour activité culturelle (hors territoire)	50 \$	125 \$	Nombres d'heures : _____ Total : _____ \$	50\$
Entreprise, organisme ou citoyen (hors territoire)	50 \$	125 \$	Nombres d'heures : _____ Total : _____ \$	50\$

Il est à noter que la surveillance peut être imposée partiellement ou durant la totalité de la location, selon le type d'événement.

Les frais de location pour une série de cours (offre de loisirs) est de 18 \$ /heure.

Le formateur doit préalablement présenter son plan de cours et son curriculum vitae au Service des loisirs et de la culture de la Ville de Disraeli pour approbation.

La Ville de Disraeli exige à tout emprunteur des locaux du Cabaret des arts, un dépôt d'un montant de 400 \$ qui sera remis au terme de la location. Advenant que des dépenses en énergie ou en entretien ménager dépassent la norme habituelle, la Ville se réserve le droit de se rembourser à même le dépôt de 400 \$; remboursement correspondant à la dépense excédentaire.

Si l'emprunteur offre un service de bar durant la durée de la location, il doit s'assurer d'avoir obtenu un permis d'alcool dans les délais requis. Pour ce faire, le locataire doit s'adresser à la Régie au moins un (1) mois avant la tenue de l'activité.

Pour plus d'information ou pour faire une demande de location, prière de rejoindre :

Julie Deslauriers
culturel@villededisraeli.com
 418.449.2771 poste 245
 Cellulaire : 418.333.3074

Le Cabaret des arts situé au 310 Laurier est la propriété de la Ville de Disraeli. La gestion de l'utilisation de la salle est la responsabilité du propriétaire.